

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
1. Recrutements											
GT n°1 : Epreuves aéronautiques	Définir les modalités des épreuves aéronautiques pour l'accès des personnels du MEEM et des attachés aux détachements dans les corps de TSEEAC et IEEAC	Chap. 2.2.1.2	p.12	"De plus, elle procédera à des détachements d'ingénieurs du MEEM et d'attachés dans le corps des IEEAC. Ces agents devront remplir les conditions suivantes : avoir au moins 5 ans d'ancienneté à la DGAC et exercer déjà des fonctions d'IEEAC. Ces agents devront au préalable réussir des épreuves permettant d'apprécier leurs compétences aéronautiques. Un groupe de travail définira les modalités de ces épreuves. Il démarrera ses travaux dès 2016. A titre transitoire, la DGAC procédera au détachement de 4 agents (ITPE et/ou attachés) en 2016." "De plus, la DGAC procédera à des détachements de TSDD dans le corps des TSEEAC. Ces agents devront remplir les conditions suivantes : avoir au moins 5 ans d'ancienneté à la DGAC et exercer déjà des fonctions de TSEEAC. Ces agents devront au préalable réussir des épreuves permettant d'apprécier leurs compétences aéronautiques. Un groupe de travail définira les modalités de ces épreuves. Il pourra étudier l'opportunité d'y intégrer les épreuves de qualifications statutaires du corps des TSEEAC. Il démarrera ses travaux dès 2016. A titre transitoire, la DGAC procédera au détachement de 5 TSDD en 2016."	STAC DSNA/SDRH	O. Jouans E. Colonna	SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH), A. Sparosvich - G. Nicolas (SDP-FPC), MC2, DSAC : Marie-Noël Brisset (GR), V. Martin (DS) DSNA : SDRH	2016-17	2016	Réunion tenue le 08/12/2016, nouvelle date à programmer	
GT n°2 : Débouchés TSEEAC	Faire des propositions de débouchés du corps des TSEEAC vers la catégorie A	Chap. 2.2.1.2	p.12	"Un groupe de travail protocolaire sera constitué dès 2016 pour faire des propositions de débouchés plus pérennes du corps des TSEEAC vers la catégorie A"	SG/SDP	C. Tranchant	DSAC : M. Pham - G. Pierre-Gabriel (GR), L. Collet (DSAC/IR), V. Martin (DS) DSNA/SDRH SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcie (SDP-RDSP)	2016-19	2016	Réunion à programmer.	
GT n°3 : Accès des ASAAC au corps des TSEEAC	Examiner les conditions et modalités d'accès des ASAAC exerçant des fonctions d'inspecteurs de surveillance au corps des TSEEAC	Chap. 3.4.1	p.49	"Un groupe de travail examinera les conditions et modalités d'accès des assistants de l'aviation civile exerçant des fonctions d'inspecteur de surveillance au corps des TSEEAC, notamment sous la forme d'une sélection professionnelle basée sur la VAE".	SDP-GCRH SDRH	V.Sauvageot/I. Couderc	DSAC : M. Pham - G. Pierre-Gabriel, M. Moutou (GR), V. Martin (DS), SG : M. Porteous - I. Salhi - L. Vallois (SDP-RDSP) DSNA/SDRH	2016-19		Réunion prévue le 27/03/2017	
GT n°4 : Sauvadet	Examiner les modalités de mise en œuvre de la prolongation du dispositif Sauvadet pour les contractuels	Chap. 3.8	p.61	"Un groupe de travail examinera les modalités de mise en œuvre de la prolongation du dispositif établi par la loi Sauvadet."	SG/SDP	V. Sauvageot	DSNA, DSAC : O. Hamonic (GR), V. Martin (DS), SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcie (SDP-RDSP) ENAC	2016 Cible : début 2017	2016-17	Réunion tenue le lundi 23 janvier 2017 Réunion prévue le 28/02/2017	
2. Managers et experts											
GT n°5 : Managers	- Définir les principes d'organisation de la mobilité des managers hors fonctions d'encadrement opérationnel - Définir les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement des managers (évaluation à 180°-360°, entretiens à 18 mois)	Chap. 3.2.1	p.19	"Un groupe de travail définira les principes d'organisation de la mobilité des managers hors fonctions d'encadrement opérationnel et s'intéressera en particulier aux parcours et à la durée d'exercice des fonctions qui les constituent. Il sera tenu compte du niveau de fonctions." "Dans un premier temps, des dispositifs spécifiques d'accompagnement s'adresseront à des managers confirmés et particulièrement aux encadrants d'autres managers. Ils s'inscriront également dans l'objectif de responsabilisation des managers de haut niveau. Ainsi seront définies par le GT « manager » les modalités de mise en œuvre : • des évaluations à 180° ou 360° • des entretiens à 18 mois pour les emplois fonctionnels ministériels ou pour les emplois fonctionnels HEB qui concernent des postes de direction."	SG/MC2	S. LE FOLL	SDP, DSNA (DO, DTI, SDRH), DSAC : F. Leblond - M. Pham (GR), V. Martin (DS), DTA	2016-19		Réunion à programmer	
GT n°6 : Experts	Définir les critères d'évaluation de l'expertise et la composition de l'instance en charge de cette évaluation pour la labellisation des experts DGAC.	Chap. 3.2.2	p.19 et 49	"La DGAC travaillera sur l'identification des domaines d'expertise de la DGAC et des compétences dans ces domaines, sur les niveaux de compétences attendus et leur évaluation et sur les modalités de reconnaissance de ces parcours. A ce titre, elle mettra en place une labellisation pour les niveaux élevés d'expertise. Un groupe de travail protocolaire définira les critères d'évaluation ainsi que la composition de l'instance réalisant cette évaluation."	SG/MC2	S. LE FOLL	SDP, DSNA (DO, DTI, SDRH), DSAC : F. Leblond - M. Pham (GR), V. Martin (DS), DTA, STAC	2016-19		Réunion à programmer	
3. DSNA - Contrôle aérien											
GT n°7 : BO dans les CRNA et cadres alternatifs d'évolution de l'organisation du travail des ICNA	Définir les BO des CRNA et les cadres alternatifs d'évolution de l'organisation du travail dans les organismes de contrôle	Chap. 3.3.1.2	p.23	"Un groupe de travail protocolaire définira des cadres alternatifs d'évolutions respectivement aux options 1 et 2 en étudiant en particulier des cadres respectant le travail sur la base actuelle de 1 jour sur 2 sur le cycle." " dans les CRNA, un travail sera réalisé pour conduire à la définition de BO incluant les besoins en expertise et détachements. Il sera utilisé dans la gestion des effectifs au plus tard à compter de début 2018, et offrira un cadre pour l'évolution des effectifs de chaque CRNA. Les conditions de prise en compte de l'indicateur I1 feront l'objet d'une analyse particulière. Ce travail sur le BO tiendra compte des possibilités d'évolutions de l'organisation du travail et pourra alors être associé à une expérimentation intégrée dans le cadre national d'expérimentation développé ci-après."	DSNA	F. Guignier	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcie (SDP-RDSP) ENAC	2016-17		Réunions tenues : 26/10/2016 - 24/11/2016 - 14/12/2016 - 17/01/2017 Réunions prévues : 07/03/2017 - 04/04/2017 "Cible : été 2017"	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
GT n° 8 : BO et organisation du travail des ICNA dans les SNA	Définir un nouveau mécanisme de révision de BO des organismes A à D et les conditions spécifiques d'expérimentation de l'organisation du travail dans les organismes de contrôle de groupe C et D	Chap. 3.3.1.2	p.24	"Pour les organismes des groupes C et D, un GT protocolaire définira les conditions spécifiques d'expérimentation applicables à ces organismes (option 3). Le GT rendra ses conclusions pour permettre des expérimentations à compter de l'été 2017. Il a pour mandat d'étudier des modalités de gestion des ressources humaines opérationnelles tenant compte des besoins spécifiques de ces organismes. Ces expérimentations devront marquer des évolutions novatrices par rapport aux textes applicables actuellement et offrir un gain de productivité en moyenne ou en pointe équivalent à 15%. Il sera tenu compte des situations spécifiques des organismes Pyrénées et Cayenne." " dans les organismes de contrôle d'aérodrome et d'approche des groupes A à D, un nouveau mécanisme de révision des besoins opérationnels (BO) sera étudié pour mettre en cohérence le temps d'ouverture effective des positions de contrôle et les effectifs opérationnels. Cette révision tiendra compte des possibilités d'évolutions de l'organisation du travail et pourra alors être associée à une expérimentation selon le cadre national d'expérimentation développé ci-après."	DSNA	N. Cazalis	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP) ENAC	2016-17 Cible : été 2017	2016	Réunions tenues : 27/10/2016 - 21/11/2016 - 13/12/2016 - 28/02/2017 Réunions prévues : 30/03/2017 - 28/04/2017 "Cible : été 2017" ENAC mettra en place un GT spécifique pour ses ICA, après avancement du GT piloté par DSNA.	
GT n° 9: Expertise opérationnelle des ICNA	Définir les conditions d'emploi et les modalités de nomination et de gestion des experts opérationnels au sein de la DSNA	Chap. 3.3.1.4	p.32	"Ces conditions d'emploi seront déclinées en fonction de la taille des organismes et de leurs particularités. Un groupe de travail définira les conditions d'emploi et les modalités de nomination et de gestion des experts."	DSNA	J. Prieur	SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH), MC2	2016-19	2016	Prochaine réunion le 31 mars 2017	
GT n° 10 : Mentions partielles d'unité	Définir les conditions de mise en œuvre des mentions partielles d'unité	Chap. 3.3.1.4	p.32	"Un groupe de travail protocolaire est mis en place pour définir les conditions de mise en œuvre, sur la base du volontariat, des mentions partielles d'unité permettant de garder une compétence pratique nécessaire et suffisante, y compris en période de charge pour les experts opérationnels et, le cas échéant, les assistants de subdivision. Les conditions de ré-obtention de la mention complète en cas de retour sur un poste de premier contrôleur seront définies."	DSNA	JC Gouhot		2016-19		Réunion à programmer dans le prolongement des travaux du GT 9	

4. DSNA - Filière technique

GT n°11 : Projet de service filière technique		Chap. 3.3.2	pp.35 et 40	"Pour ce faire, la DSNA a détaillé sa stratégie globale pour la filière technique au sein de son projet de service pour la filière technique. Il constitue la vision de la DSNA pour l'avenir de ses services et de ses personnels à l'horizon, pour chaque site, de l'arrêt du CAUTRA. Ce projet de service technique pourra être adapté dans le cadre d'un GT protocolaire." (page 35) "Par ailleurs, les services ou entités seront considérés comme réorganisés au sens du protocole de 2007 lorsque : - pour les services techniques d'un SNA : son organisation respecte un des stades de transition (A ou B) - pour les autres entités des SNA : elles respectent le cadre défini dans un GT protocolaire qui devra rendre ses conclusions avant la fin de l'année 2016 ; ce GT permettra aussi de suivre l'évolution de l'organisation dans les différents services techniques." (page 40)	DSNA	F Guignier	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP) ENAC	2016-19		Réunions tenues : 27/10/2016 -30/11/2016 - 14/12/2016 - 17/01/2017 - 22/02/2017 Réunions prévues : 07/03/2017 - 04/04/2017	
GT n° 12 : Nouveaux fonctionnement et organisation des services techniques		Chap. 3.3.2	p.36	"La nouvelle organisation pourra s'appuyer sur des contraintes d'intervention qui n'ont pas vocation à se substituer aux services de supervision assurés aujourd'hui par les IESSA. La mise en place de ces nouveaux fonctionnements et organisations sera accompagnée d'un réexamen de certaines dispositions relatives aux horaires et aux conditions d'emploi, prenant en compte leurs modalités, les impératifs réglementaires, la refonte des horaires de la maintenance spécialisée et celle du système relatif aux interventions programmées en dehors des heures ouvrables, sans remettre en cause les 4 jours de programmation hebdomadaire de l'horaire actuel. Elle fera l'objet d'un groupe de travail protocolaire." (page 36)	DSNA	J Prieur	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP)	2016-19			
GT n°13 : Maillage territorial de la filière technique	Elaborer le nouveau maillage territorial de la filière technique	Chap. 3.3.2.6.	p.38	"Le maillage territorial de la filière technique (organisation, périmètres fonctionnels et géographiques, mutualisations) sera revu pour prendre en compte les évolutions constatées en matière de criticité des systèmes et les exigences de disponibilité, en tenant compte des déplacements requis et des compétences nécessaires pour assurer ces interventions. L'élaboration de ce nouveau maillage, dont l'objectif n'est ni la fermeture des maintenances, ni la centralisation en siège SNA, fera l'objet d'un groupe de travail protocolaire. Ce GT élaborera un projet de maillage territorial garantissant efficacité organisationnelle, adaptabilité à l'évolution du référentiel technique et capacité de maintien de compétences."	DSNA	F Breton	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP)	2016-19			

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
GT n°14 : Energie et climatisation	Coordination et pilotage national de l'ensemble des entités de mutualisation des compétences et d'optimisation des déplacements,	Chap. 3.3.2.2	p36-37	L'énergie et la climatisation sont deux domaines cruciaux qui doivent être maîtrisés par les services techniques. Dans les CRNA, l'organisation avec un tour de service assurant une présence sur site de jour, en semaine et éventuellement également en week-end, et une astreinte pour les autres périodes sera généralisée sur les 5 centres. Les SNA ont été progressivement dotés de compétences dans ces domaines par la mise en place d'ouvriers d'Etat électrotechniciens ou climaticiens. La répartition géographique de ces agents sera adaptée au maillage territorial des équipes techniques et à la répartition des équipements et moyens évoquée ci-dessus de façon à mutualiser les compétences et à optimiser les déplacements et le fonctionnement collectif dans une entité rattachée au service technique du SNA et pilotée par un chef d'équipe. La DSNA mettra en place une coordination et un pilotage national de l'ensemble de ces entités, avec l'organisation régulière au moins annuelle d'une réunion des responsables et chefs d'équipe de ces entités. Cette coordination qui associera les organisations syndicales permettra la définition d'un cadre organisationnel validé prenant en compte les exigences réglementaires, les horaires particuliers, les interventions et astreintes. Il précisera également les modalités de la participation de ces agents aux interventions sur les sites et moyens extérieurs. Il évaluera les modalités de la mise en place d'instructeurs ATSEP pour ces fonctions.	DSNA	A. Crozat	DSNA (DO-SDRH)	2016-2019		Réunion tenue le 15/02/2017	

5. DSAC

GT n°15 : RBO	Faire le point sur la mise en œuvre de la surveillance basée sur les risques et les difficultés rencontrées en termes de compétence et d'organisation	Chap. 3.4.1.	p.48	"Un groupe de travail, avec la participation des organisations syndicales, des directions techniques et des directions interrégionales sera mis en place afin de faire régulièrement le point sur la mise en œuvre de la surveillance basée sur les risques et les difficultés éventuellement rencontrées en termes de compétence et d'organisation."	DSAC	R. Thummel	DSAC (DSAC/IR, DSAC/DS, DT), ENAC	2016-19		2 fois par an Réunions tenues : 18/11/2016 - 13/01/2017 - 07/02/2017	
GT n°16 : Elargissement licence surveillance	Etudier l'élargissement de la licence de surveillance à d'autres activités	Chap. 3.4.1	p.49	"Un groupe de travail étudiera l'élargissement de la licence de surveillance aux activités dont la connaissance des métiers de surveillance est indispensable à la réalisation de leurs missions, notamment DSAC/ERS et DSAC/MEAS. Il étudiera également la mise en place d'un mécanisme similaire pour les activités régaliennes en DSAC/IR."	DSAC	P. Ayoun	DSAC (DSAC/GR, DSAC/DS, DT), DTA, SG : M. Porteous (SDP-RDSP) SDRH	2016-19		Réunion tenue le 24/02/2017 Prochaines réunions : 31/03/2017 ou 21/04/2017 - 19/05/2017	
GT n°17 : Organigrammes DSAC en région	Réfléchir à l'évolution éventuelle des organigrammes des DSAC/IR	Chap. 3.4.3.3	p.51	"Un travail sans a priori sera mené sur l'adaptation éventuelle des organigrammes des DSAC/IR. S'agissant du domaine de la gestion des ressources, les évolutions envisagées de mutualisation des fonctions support doivent être incluses dans la réflexion. Celle-ci se fera en associant les représentants des personnels et des représentants des directions inter-régionales, choisis parmi les cadres concernés. Elle visera à évaluer les bénéfices et à définir et qualifier les modalités de mise en œuvre de scénarios envisageables en vue de soumettre une proposition aux instances de concertation compétentes. Les objectifs recherchés seront une meilleure efficacité et fluidité du fonctionnement et une valorisation des fonctions managériales. Cette réflexion devra être finalisée dans les 6 mois suivant la date de signature du présent protocole."	DSAC	P.Y. Huerre	DSAC (DSAC/GR, DSAC/IR, DSAC/DS), SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH)	2016-19		Réunions tenues : 03/11/2016 - 20/01/2017	
GT n°18 : Parcours professionnels DSAC	Identifier et construire des parcours professionnels pour les agents en fonction à la DSAC	Chap. 3.4.4	p. 49 et 52	"La construction de trajectoires professionnelles doit aider les agents de la DSAC à identifier les possibilités et à s'orienter au mieux de leurs savoir-faire et de leurs motivations. L'exercice de fonctions de surveillance de sécurité et de sûreté requiert des compétences spécifiques et demande un investissement conséquent en formation. L'enjeu pour la DSAC est de concilier à la fois un bon déroulement de carrière de ses agents et le maintien des compétences dont elle a besoin. Pour ce faire il convient d'identifier et construire des parcours de carrière motivants, offrant des débouchés vers des emplois fonctionnels et propres à améliorer les compétences. Dans cet objectif, un groupe de travail protocolaire sera mis en place. Il devra rendre ses conclusions fin 2016."	DSAC	F. Medioni	DSAC (DSAC/GR, DSAC/DS, DT), SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH), MC2, DSNA/SDRH	2016	2016	Réunions tenues : 18/10/2016 - 17/11/2016 - 15/12/2016 Réunion prévue : 09/03/2017	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
GT n°19 : Tâches hors horaires bureau DSAC		Chap. 5.2	p.69	<p>"Dans bon nombre de cas, les interventions de l'autorité de surveillance prennent la forme d'audits qui nécessitent l'engagement de ressources sur une période de temps la plus concentrée possible afin de ne pas pénaliser les activités de l'opérateur. Par ailleurs, pour les audits ou autres actions de surveillance, les interventions doivent également pouvoir s'effectuer dans des horaires atypiques (nuit, week-end et jours fériés), même si cela représente un nombre limité de situations. La définition d'un cadre formalisé adapté est dès lors nécessaire pour sécuriser juridiquement ces interventions et pour compenser les sujétions pour les agents qui les effectuent. Pour traiter cette spécificité incontournable de l'Autorité de surveillance, sera mis en place un groupe de travail protocolaire visant à proposer des modalités complémentaires du système de planification des missions de certification, de contrôle et de surveillance pour répondre aux objectifs énoncés ci-dessus. Ce système devrait s'inscrire dans le cadre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aboutir à un traitement de l'ensemble des entités de la DSAC, homogène sur le territoire, en tenant compte le cas échéant des diverses situations d'exercice des prérogatives de l'Autorité de surveillance ; - impliquer plus fortement le management dans la planification des missions, en concertation avec l'agent concerné, notamment si les missions doivent intervenir en horaires atypiques ; - prendre en compte les heures effectuées en horaires atypiques suivant des majorations en vigueur dans d'autres entités du ministère - organiser la récupération, dans des délais raisonnables, des heures effectuées en dépassement des horaires de bureau dans le cadre de la planification des missions ; - définir les conditions de prise en compte des extensions horaires non planifiées, dûment justifiées par des aléas opérationnels ; - offrir des garanties raisonnables de traçabilité. <p>La DSAC en relation avec le SG mènera également les travaux nécessaires pour que ce dispositif s'appuie sur un système d'information adapté et performant."</p>	DSAC	C. Marty	DSAC (DSAC/GR, DT, DSAC/IR, DSAC/DS), SG : S.Leturcq (SDP-RDSP)	2016-19	Début 2017	Réunion tenue le 20/01/2017 Réunions prévues : 03/03/2017 - 06/04/2017 - 19/05/2017	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
6. Thématiques transverses											
GT n°20 : Egalité hommes-femmes	Proposer des mesures correctives concernant l'égalité hommes-femmes à la DGAC sur la base du RSC	Chap. 2.2.2	p.13	"En matière d'égalité hommes-femmes, la DGAC poursuivra la mise en œuvre du protocole de 2013 et des dispositifs législatifs. Elle s'attachera à conserver une approche qualitative et quantitative pour objectiver les situations. Elle présentera annuellement un rapport de situation comparée (RSC) et étudiera la mise en œuvre de mesures correctives dans un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives. Un questionnaire consacré à l'égalité hommes femmes sera proposé aux agents."	SG/MC2	S. LE FOLL	Toutes directions DSAC : J. Avajon - V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS), SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH) ENAC DTA	2016-19		Analyse des résultats en cours	
GT n°21 : Attractivité et fidélisation		Chap. 3.5.1	p.54	"Un groupe de travail associant les signataires traitera des questions d'attractivité et de fidélisation en proposant un état des lieux et étudiant des solutions de ré-équilibre."	SG/SDP	C. Tranchant	Toutes directions DSAC : R. Thummel (DIR), O. Hamonic - F. Leblond (GR), V. Martin (DS) SG : MC2, SDP, DTA				
GT n°22 : Entités logistiques régionales communes		Chap. 3.5.3 et 3.7	p 56 et p.61	"Pour répondre à ces demandes en métropole, à l'horizon du 1er janvier 2018, des entités régionales communes, rattachables aux services de la DSNA, seront mises en place en région, dans le respect de la séparation fonctionnelle entre la DSNA et la DSAC. L'Outre-mer sera traité dans un second temps et au cas par cas. Les DSAC/IR disposeront au niveau de leur siège d'un agent, éventuellement renforcé en cas de contraintes spécifiques, opérant de manière intégrée avec l'entité régionale et permettant de répondre en priorité à leurs besoins de logistique de proximité (opérations courantes). Des structures de pilotage seront mises en place d'une part au niveau local permettant de s'assurer des conditions de travail des agents et de la satisfaction de l'ensemble des besoins en logistique des directions et d'autre part au niveau national pour évaluer et le cas échéant ajuster le dispositif. Le groupe de travail sur la fonction logistique, qui associe les organisations syndicales et l'administration, copiloté par la DSAC et la DSNA, et avec la participation du SG, traitera le cadrage de la mise en œuvre de ces orientations." (page 56) "Par ailleurs, les conditions de la poursuite du GT logistique seront précisées notamment afin d'adapter les familles professionnelles aux besoins de la DGAC." (p.61)	DSNA et DSAC	M. de Buchy et O Hamonic	DSAC : DSAC/IR, DSAC/DS SG : S. Demaret (SDP), F. Rodriguez (SDP-CGO), SNIA, MC2 DSNA	2016-19		Réunions tenues : 18/11/2016 - 09/01/2017 - 12/01/2017 - 23/02/2017	
GT n°23 : Modernisation des systèmes d'information		Chap. 3.5.4	p.57	"L'attente est de plus en plus prégnante pour la fourniture d'un service de qualité (relation client-fournisseur) en s'appuyant sur la dimension modernisation. Le niveau d'exigence des directions métier est grandissant sur le maintien en condition opérationnelle des applications en production. La stratégie de service vise quatre grands objectifs : - Formaliser de l'offre de service ; - Renforcer de la qualité de service ; - Migrer vers une logique industrielle ; - Développer le segment d'achat d'informatique de gestion. (.../...) Le segment d'achat permet de compléter l'offre de service global de la DSI au profit de l'ensemble des directions et services de la DGAC dans les domaines suivants : - La sécurisation autour du poste de travail : support à l'utilisateur, acquisition du matériel et des licences... - Des marchés multiprogrammes pour répondre aux besoins de maintenance et de développement des applications en se basant sur une architecture commune réutilisable ainsi que pour répondre aux besoins de modernisation des directions métier (refonte de processus métier, cartographie des SI, etc.) ; - Des marchés de prestations intellectuelles ; - L'appui à la mise en œuvre généralisée de la dématérialisation. Un groupe de travail piloté par la DSI, associera les organisations syndicales à la mise en œuvre de ces orientations. "	SG/DSI	T. Allain	DSAC : A. Ziani (EC), SDP, DSNA (DP SIGP), DTA	2016-19		Réunion prévue au 2ème trimestre 2017	
GT n°24 : IFSE personnels administratifs	Examiner les modalités de mise en œuvre des revalorisations de la composante fonctionnelle de l'IFSE	Chap. 3.6	p.60	"Enfin, les personnels administratifs bénéficieront, dans le cadre du RIFSEEP, d'une revalorisation de la composante fonctionnelle de l'IFSE permettant la mise en cohérence des groupes fonctionnels dans les différents corps et la valorisation des emplois à responsabilité conformément au tableau suivant (montants mensuels) (.../...). Un groupe de travail examinera les modalités de mise en œuvre de ce dispositif."	SG/SDP	V. Sauvageot	DSAC : M. Pham (GR), V. Martin (DS), DSNA/SDRH, DTA, SG : MC2 ENAC	2017	2017		
GT n°25 : Travaux incommodes	Simplifier les modalités d'attribution et de gestion de l'indemnité de travaux incommodes des ouvriers d'Etat	Chap. 3.7	p.61	Afin de simplifier la gestion et l'attribution de l'indemnité pour travaux incommodes et d'être plus en adéquation avec la réalité de la pénibilité ou de la dangerosité des fonctions, un groupe de travail dédié fera des propositions afin de simplifier les modalités d'attribution et de gestion de ladite indemnité.	SG/SDP	F. Rodriguez	DSNA, DSAC : M. Pham (GR) - V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS) ENAC	2016-19		Réunion prévue au second semestre 2017	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
GT n°26 : Contractuels / Ouvriers	Proposer une solution alternative de recrutement de personnel CDI à gestion commune avec les ouvriers d'Etat	Chap. 3.7	p.61	"Les recrutements d'ouvriers seront privilégiés dans les familles reconnues comme prioritaires à la DGAC. En parallèle, un groupe de travail proposera une solution alternative de recrutement de personnel contractuel à durée indéterminée maintenant les caractéristiques de carrière (recrutement, avancement, niveau de rémunération, ...) qui permettra une gestion commune avec les ouvriers d'Etat de l'Aviation civile."	SG/SDP	S. Demaret	DSNA, DSAC : M. Pham (GR) - V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS) SG : F. Rodriguez (SDP-CGO) ENAC	2016-19	Lancement en fonction des possibilités de recrutement		
GT n° 27 : Déroulement de carrière des OE	Poursuite de la réflexion sur les déroulements de carrière des ouvriers d'Etat.	3.7	p.61	"Un GT protocolaire poursuivra la réflexion sur les déroulements de carrière des ouvriers d'Etat".	SG/SDP	S. Demaret	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP), F. Rodriguez (SDP-CGO), ENAC DSAC : M. Pham (GR) - V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS) DSNA Météo-France	2016-19	2017	Réunion prévue 25 avril 2017	
	Poursuite de l'élaboration des textes "statutaires" concernant les ouvriers d'Etat de l'aviation civile.			Prise en compte de la demande de la Cour des Comptes	SG/SDP	S. Demaret F. Rodriguez	SG : M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP), F. Rodriguez (SDP-CGO), ENAC DSAC : M. Pham (GR) - V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS) DSNA Météo-France	2016-19	2017	Réunion prévue le 20 avril	
GT n°28 : Télétravail		Chap. 5.1	p.69	"Le protocole 2013-2015 a vu le lancement à l'automne 2015 d'un groupe de travail relatif à la mise en œuvre du télétravail sur les bases du projet de décret d'organisation (publié le 11 février 2016). Le GT a défini la liste des textes à produire (dont l'arrêté ministériel) et mis en place des ateliers préalables relatifs aux questions posées : critères d'accord, activités éligibles, procédure d'autorisation, coûts pris en charge, formation, sécurité, prévention... Les travaux se poursuivront dans le nouveau cadre protocolaire pour une mise en œuvre au plus tard en 2017."	SG et SG/SDP-RDSP	Yves Sagnier et Isabelle Salhi	SG : Cab. Méd, Corresp. Handicap (CNH), MC2, V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH), I. Salhi - MJ Touzeau - S. Horvath (SDP-RDSP), M.C. Bellevue (SDP-ASIC), A. Sparosvich (SDP-FPC), ENAC, DSI, SNIA DSNA : SDRH, SNA GSO DSAC : M. Pham (GR), A. Bertinetti, V. Cariou-Pilate (DSAC/IR), V. Martin (DS) DTA			Réunions tenues : 20/09/2016 - 10/11/2016 - 08/12/2016 - 09/01/2017 Présentation de la décision relative à la mise en place du télétravail à la DGAC : CHSCT : 31/01/2017 CT : 02/03/2017	
GT n°29 : statut PNT 2011		Chap. 3.9	p.62	"Un groupe de travail fera un retour d'expérience sur l'application du statut PNT 2011. Il intégrera dans sa réflexion la valorisation du rôle des cadres de l'ENAC ayant un rôle direct dans la mise en œuvre du plan de performance et examinera également la prise en compte de la supervision des heures de solo dans le décompte de l'activité productive des PN. L'éventuelle prise en compte de la supervision des heures de solo dans l'activité s'effectuera à somme salariale nulle sur l'ensemble des PN."	ENAC DSAC/DS	G. Roger V. Martin	DSAC (DSAC/GR et DSAC/DS, PN), SG : V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH) et M. Porteous - I. Salhi - I. Lemarcis (SDP-RDSP) ENAC	2016-19		Réunions tenues : 13/12/2016 - 25/01/2017 Réunion prévue : 17/03/2017	

7. Action sociale

GT n°30 : Action sociale	Action n°1 - Rationalisation des associations	Chap. 6.1	p.71	"(...) Enfin, le réseau des associations percevant des financements directs de la DGAC sera rationalisé. Un groupe de travail sera mis en place sur ce thème."	SG/SDP	Coordination S. Demaret	DSAC, DSNA	2016-17	Initialisation 2016	Animation: S. Demaret/ Blande Chabrol Réunions tenues : 14/11/2016 - 24/01/2017	
	Action n°2 - Logements sociaux et gardes d'enfant : Déterminer les besoins d'action sociale, notamment en terme de logements sociaux et gardes d'enfant	Chap. 6.1	p.71	"Dans ce cadre, un GT sera constitué afin de déterminer les besoins, notamment en termes de logements sociaux et de demandes de gardes d'enfants."				2016-19	En cours	Action prise en charge par le GT du CCAS déjà lancé (décembre 2015). Le CCAS rendra compte de ses travaux à l'occasion du CSP.	
	Action n°3 - Centres et colonies de vacances : Réaliser un état des lieux de l'offre en matière de centres et colonies de vacances et faire des propositions de rationalisation	Chap. 6.1	p.71	"Un GT portant sur la rationalisation de l'offre en matière de centres de vacances et de colonies de vacances sera constitué. A partir d'un état des lieux qu'il aura au préalable réalisé, le GT étudiera les moyens permettant d'accéder à cet objectif"				2016-19	Initialisation 2016	Animation: S. Demaret/ Blande Chabrol Réunion tenue le : 24/02/2017	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
	Action n°4 - Dimensionnement des ATAS	Chap. 6.2	p.71	"La sécurité des acteurs passe en premier par la régularisation du régime des ATAS assis sur des bases légales. A partir des réflexions menées par l'administration, un GT étudiera le dimensionnement de ces autorisations."				2016-19	Initialisation 2016	Animation: Blande Chabrol/ Maud Bohuon Réunions tenues : 24/11/2016 - 03/02/2017 Réunion prévue : 04/04/2017	

Nom du GT	Objectif(s) du GT	Chapitre du Protocole	Page	Extraits du protocole 2016-19	Service pilote	Animateur	Autres participants	Calendrier	Déroulement		Commentaires
									Date de lancement	Fréquence et dates de réunion	
8. ENAC											
GT n°31 : GT ENAC	Organisation territoriale de l'ENAC	Chap. 4	p.67	Des efforts de modernisation, de rationalisation et de diminution des coûts au travers de la fermeture d'un centre doivent être entrepris, Cette problématique sera examinée au regard des critères suivants : - La logique d'implantation territoriale de l'ENAC ; - Les contraintes extérieures s'appliquant sur les opérations aériennes ; - Les conséquences sociales.	ENAC	M Houalla P.Crebassa		2016-2019	2016		
9. Groupes de suivi											
Groupe de suivi réorganisation NOTRE (DSAC)		Chap. 3.4.3.2	p.51	"Les organisations syndicales seront régulièrement informées et consultées sur les étapes de transferts de compétences et les situations individuelles professionnelles des agents concernés, au sein d'un groupe de suivi national, qui sera également en charge du suivi de l'évolution des effectifs des antennes."	DSAC	V. Martin	DSAC : DSAC/GR, DSAC/IR, DSAC/DS DSNA : SDRH, SG : MC2, V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH), Maud Bohuon (SDP-ASIC)			Réunion tenue le : 28/02/2017	
Groupe de suivi Modernisation fonctions support	Assurer un suivi auprès des OS des chantiers de modernisation des fonctions supports	Chap. 3.5	p.53	"Un retour d'expériences sur les chantiers déjà ouverts sera réalisé au dernier trimestre 2016. De plus, la coordination et la vision d'ensemble des projets de modernisation des fonctions support en cours sera assurée par le chef de projet dédié qui déterminera l'ensemble des impacts organisationnels et sociaux. Dans cette optique, deux réunions par an associant les organisations syndicales permettront de partager les cibles et les objectifs, de déterminer les interactions entre projets, et de programmer en tant que de besoin des réunions spécifiques. Ce suivi transversal sera supervisé par le secrétariat général. Une attention sera portée aux agents dont les missions seront particulièrement impactées afin d'identifier avec eux un nouveau périmètre de mission, dans le cadre d'une réflexion globale échelon centrale/services locaux, ou une mobilité fonctionnelle."	SG	P. Bassot	Toutes directions DSAC : O. Hamonic (GR), A. Bertinetti (DSAC/IR), V. Martin (DS) SG : MC2 - S. Demaret(SDP), V. Sauvageot - P. Michaud (SDP-GCRH) DTA	2016-19	2016	2 fois par an, dont une première à programmer fin novembre/début décembre 2016 pour un retour d'expérience sur les chantiers déjà ouverts Réunion tenue : 17/01/2016	
Réunions de suivi évolution domaine médical		Chap. 3.5.6	p.60	"Dans le cadre de la modernisation des fonctions support et des mutualisations en cours de révision et afin de tenir compte d'une part, des contraintes qui pèsent sur les effectifs et les budgets, d'autre part, de la réorganisation territoriale de l'Etat (loi NOTRE), ainsi que des réorganisations territoriales et fonctionnelles des services à compétence nationale DSAC et DSNA, il est important d'identifier les axes d'évolution en termes de fonctionnement et d'organisation des fonctions relevant du domaine médical. L'identification et la mise en oeuvre de cette évolution fera l'objet de réunions de suivi avec les organisations syndicales."	DSAC	O. Hamonic	S. Demaret (SDP), DSAC DSNA (DO)			Réunions tenues : 10/11/2016 - 12/01/2017	
Référencement mutuelle		Chap. 6.2	p.71	"Une réflexion sera engagée afin de mettre en place un nouveau dispositif de référencement de mutuelle dans le cadre de la loi de modernisation de la Fonction Publique du 2 février 2007 et du décret n°2007-1373 du 19 septembre 2007 (garanties de protection sociale complémentaire ayant pour objet les risques portant atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité ainsi que les risques d'incapacité de travail et tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès)."	SG/SDP	S. Demaret	DSAC, DSNA	2016-19		Réunion prévue le 14 mars 2017	